

Seul le texte prononcé fait foi

**Projet de déclaration au Conseil de sécurité de S. E. M. Fodé Seck,
Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien, sur la situation au Moyen-Orient,
y compris la question palestinienne**

*(Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York,
15 janvier 2015)*

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en janvier. Mes félicitations vont également à l'endroit des Représentants permanents de l'Angola, de l'Espagne, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Venezuela dont les pays viennent d'être élus au Conseil. Je leur souhaite plein succès dans l'exécution de leur mandat.

Monsieur le Président,

Vous me permettrez de saisir cette opportunité pour exprimer, dans les termes les plus fermes, la vive condamnation, par le Comité, des attaques terroristes perpétrées à Paris, le 7 janvier 2015, ainsi, d'ailleurs, que celles tout aussi abominables qui ont eu lieu notamment au Nigeria, au Nord Cameroun, au Nord Mali, au Pakistan et bien entendu au Moyen-Orient.

Le Comité, par ma voix, voudrait adresser sa profonde sympathie et ses sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements endeuillés.

Monsieur le Président,

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a observé avec un grand intérêt le débat organisé par votre auguste Conseil le 30 décembre dernier et qui, s'il n'a pas permis d'adopter des mesures concrètes, comme l'avait recommandé le Comité dans sa déclaration-, a vu l'ensemble des membres du Conseil réaffirmer leur attachement au principe d'un règlement pacifique du conflit, sur la base de la solution des deux États et de l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien dans une Palestine souveraine, viable et indépendante, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.

C'est l'occasion de saluer le rôle important joué par le Royaume hachémite de Jordanie, en tant que représentant des pays arabes au Conseil et de l'encourager à persévérer dans ses efforts méritoires pour aider à trouver une solution au conflit, sachant que le statu quo n'est plus tenable, Excellences, Membres du Conseil,

Devant l'échec des négociations directes et face à l'incapacité du Conseil de sécurité à agir, l'État de Palestine a jugé utile d'adhérer à plusieurs traités internationaux, parmi lesquels le Statut de Rome de la Cour pénale internationale pour renforcer la lutte contre les violations du droit international et du droit international humanitaire et, partant, l'impunité.

Le Comité déplore qu'en réponse, Israël ait choisi de violer les engagements qu'il a lui-même pris à l'égard du peuple palestinien en retenant-pour combien de temps encore ?- les recettes fiscales qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne, conformément aux Accords d'Oslo. Cette attitude est contreproductive tout comme l'est la menace d'Israël d'imposer de nouvelles mesures punitives. Et il est regrettable que la communauté internationale y compris votre Conseil soient restés silencieux et inactifs à ce propos.

Pourtant, la présente session de l'Assemblée générale des NATIONS Unies a vu les États Membres réaffirmer leur attachement ferme à un règlement du conflit fondé sur les principes établis et les décisions de l'ONU.

Un nombre plus important d'États ont aussi reconnu la Palestine, comme récemment la Suède, tandis que plusieurs parlements ont voté en faveur de cette reconnaissance, notamment l'Espagne, la France, l'Irlande, la Belgique, le Portugal et le Royaume-Uni, ainsi que le Parlement européen, témoignant ainsi de la volonté de l'opinion publique internationale de voir advenir un règlement définitif du conflit.

Monsieur le Président

Le Comité se félicite des progrès réalisés à ce jour le terrain concernant notamment la reconstruction de Gaza, comme le prévoit le Mécanisme provisoire tripartite, il n'en estime pas moins qu'il faut faire plus, et plus vite.

Davantage de biens et de services doivent être autorisés à entrer car des dizaines de milliers de Gazaouis continuent de vivre dans des tentes et des immeubles endommagés, s'exposant ainsi aux rigueurs d'un hiver humide et particulièrement froid.

Tout en saluant l'aide généreuse des donateurs dans ce sens, le Comité invite instamment Israël à assumer les responsabilités qui lui incombent en tant que Puissance occupante, comme le prévoient les Conventions de Genève. Monsieur le Président,

L'Assemblée générale avait fort judicieusement proclamé 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien vue de renforcer l'appui des États Membres à la cause du peuple palestinien et d'augmenter les chances de parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien qui dure depuis plusieurs décennies.

Malheureusement, l'espoir suscité a été déçu puisque nous avons assisté, au cours de cette année de solidarité, à l'échec des négociations directes au printemps, suivi d'une rapide détérioration de la situation, laquelle a débouché sur la guerre dévastatrice qui a éclaté l'été dernier à Gaza.

Les termes du problème demeurent les mêmes : Israël continue d'occuper Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. La construction de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est se poursuit. Des édifices religieux palestiniens sont attaqués et, en 2014, l'on a dénombré pas moins de 36 attaques contre des mosquées et des églises, qui sont venues s'ajouter à la destruction totale de 73 mosquées et d'une église à Gaza lors de la crise de cet été. Les actes de provocation

et les incitations à la violence de la part des colons et de quelques israéliens, sont monnaie courante.

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Emu par ce constat alarmant, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien voudrait s'associer aux nombreuses déclarations qui ont été prononcées ici ce jour soulignant que : le statu quo ne peut pas continuer, car il représente une situation inacceptable, pleine de menaces pour la paix et la sécurité internationales. Se tournant vers l'avenir, le Comité exprime l'espoir que le Conseil de sécurité organe suprême chargé d'assurer la paix et la sécurité internationales assumera la responsabilité que lui assigne la Charte pour se donner les moyens de régler définitivement ce conflit s'éterniser.

Je vous remercie.